VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 23 SEPTEMBRE 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur François de CANSON, *MAIRE* – **Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe* – **Monsieur Gérard AUBERT,** *2° Adjoint* – **Madame Laurence MORGUE,** *3° Adjointe* – **Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint* – **Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe* – **Monsieur Serge PORTAL,** *6° Adjoint* – **Madame Catherine BASCHIERI,** *7° Adjointe* – **Monsieur Jean-Marie MASSIMO,** *8° Adjoint* – **Madame Pascale ISNARD,** *9° adjointe* – **Monsieur Bernard MARTINEZ** – **Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT,** *Conseillers Municipaux Délégués* **– Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN,** *Conseillers Municipaux.*

POUVOIRS :
Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée,* **à Madame Stéphanie LOMBARDO,** *Conseillère Municipale Déléguée.*
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal,* **à Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe*
Monsieur Johann LEGALLO, *Conseiller Municipal,* **à Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe*
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* **à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	29 + 4 P

Madame Cécile AUGÉ, *5° Adjointe,* est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (29 + 4 P),** comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 110/2025

OBJET : MOTION DE SOUTIEN DES COMMUNES LITTORALES AUX REVENDICATIONS DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS DE MÉDITERRANÉE - ADOPTION.

Monsieur François de CANSON, *MAIRE,* expose le rapport suivant :

La commune de La Londe les Maures tient à faire part de son **plein soutien aux revendications portées collectivement par les pêcheurs professionnels de Méditerranée.**

Ces derniers, engagés au quotidien dans une pêche durable, locale et respectueuse de la ressource, alertent sur la **gravité de la situation actuelle**, marquée par :

- une accumulation de contraintes réglementaires disproportionnées,
- un cadre administratif inadapté aux petites structures artisanales,
- une perte continue d'accès aux zones de pêche,
- une absence de concertation réelle dans les décisions publiques.

Leur modèle – qui représente près de 90 % des navires en Méditerranée – est **un bien commun** : écologique, économique, culturel et humain. **Sa disparition serait un appauvrissement majeur pour nos territoires.**

Les pêcheurs professionnels de Méditerranée demandent :

- un moratoire immédiat sur l'obligation de géolocalisation (VMS) pour les navires de moins de 12 mètres,
- Une refonte des quotas de pêche, tenant compte des spécificités méditerranéennes,
- Une simplification des obligations administratives et des dispositifs déclaratifs,
- Une adaptation des règles de traçabilité pour permettre la vente directe aux restaurateurs,
- Une concertation obligatoire avant toute nouvelle restriction spatiale d'accès à la ressource,
- Des contrôles mieux ciblés, proportionnés et respectueux des professionnels en règle,
- Une régulation renforcée de la pêche de loisir et du braconnage.

La Commune soutient fermement ces demandes.

Parce que la petite pêche artisanale est vitale pour nos ports, nos traditions, nos marchés, nos restaurants et notre souveraineté alimentaire.

Parce que les professionnels de la mer doivent être reconnus comme des gestionnaires responsables et non comme des suspects permanents.

Parce que la Méditerranée doit rester un espace de vie, pas un simple espace réglementaire.

Il est demandé à l'État d'engager sans délai un **plan de sauvegarde de la petite pêche artisanale**, fondé sur la concertation avec les acteurs de terrain, les Prud'homies, les organisations professionnelles et les collectivités.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ
POUR : 29+4 P
Monsieur François de CANSON, *MAIRE* **- Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe* **(1P) – Monsieur Gérard AUBERT,** *2° Adjoint* **– Madame Laurence MORGUE,** *3° Adjointe* **– Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint* **(1P) – Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe* **(1P) – Monsieur Serge PORTAL,** *6° Adjoint* **– Madame Catherine BASCHIERI,** *7° Adjointe* **– Monsieur Jean-Marie MASSIMO,** *8° Adjoint* **– Madame Pascale ISNARD,** *9° adjointe* **- Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO (1P) – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT,** *Conseillers Municipaux Délégués* **- Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN,** *Conseillers Municipaux.*

ENCOURAGE et SOUTIENT cette initiative en adoptant la présente motion.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire
Président de « Méditerranée Porte des Maures »
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

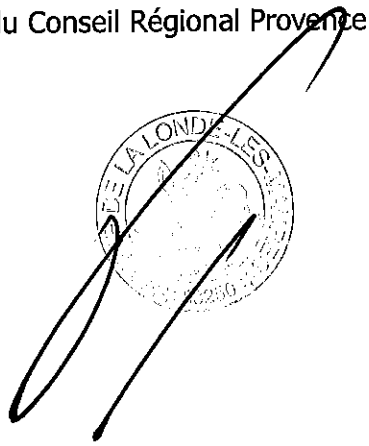

Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.
Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 23 SEPTEMBRE 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur François de CANSON, *MAIRE* – **Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe* – **Monsieur Gérard AUBERT,** *2° Adjoint* – **Madame Laurence MORGUE,** *3° Adjointe* – **Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint* – **Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe* – **Monsieur Serge PORTAL,** *6° Adjoint* – **Madame Catherine BASCHIERI,** *7° Adjointe* – **Monsieur Jean-Marie MASSIMO,** *8° Adjoint* – **Madame Pascale ISNARD,** *9° adjointe* – **Monsieur Bernard MARTINEZ** – **Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT,** *Conseillers Municipaux Délégués* – **Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN,** *Conseillers Municipaux.*

POUVOIRS :
Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée,* **à Madame Stéphanie LOMBARDO,** *Conseillère Municipale Déléguée.*
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal,* **à Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe*
Monsieur Johann LEGALLO, *Conseiller Municipal,* **à Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe*
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* **à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	29 + 4 P

Madame Cécile AUGÉ, *5° Adjointe,* est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (29 + 4 P),** comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 111/2025

OBJET : CONVENTION CADRE « VAR TRÈS HAUT DÉBIT » POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NON ROUTIER – AUTORISATION DE SIGNATURE.

Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué,* expose le rapport suivant :

Par une convention de Délégation de Service Public, signé le 1er novembre 2018, la société Var Très Haut Débit (VTHD) s'est vue confier la conception, la réalisation et l'exploitation technique d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit, dénommé « le réseau » sur le territoire du Département du Var.

L'exécution par le délégataire de cette mission de service public nécessite l'occupation du domaine public non routier de la commune pour la durée de la DSP (soit 25 ans.)

- **VU** les dispositions des articles L.45-9 et L.46 du Code des Postes et Communications Électroniques par lesquelles les collectivités territoriales s'agissant du domaine public non routier, donnent accès aux exploitants de réseaux de communications électroniques sous la forme de convention,

- **CONSIDÉRANT** que l'accès et l'occupation du Domaine Public non Routier de la commune est nécessaire à l'exécution de la mission de service public dévolue à la société Var Très Haut Débit,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ
POUR : 29+4 P
Monsieur François de CANSON, *MAIRE* **- Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe* **(1P) – Monsieur Gérard AUBERT,** *2° Adjoint* **– Madame Laurence MORGUE,** *3° Adjointe* **– Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint* **(1P) – Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe* **(1P) – Monsieur Serge PORTAL,** *6° Adjoint* **– Madame Catherine BASCHIERI,** *7° Adjointe* **– Monsieur Jean-Marie MASSIMO,** *8° Adjoint* **– Madame Pascale ISNARD,** *9° adjointe* **- Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO (1P) – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT,** *Conseillers Municipaux Délégués* **- Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN,** *Conseillers Municipaux.*

- **APPROUVE** la convention d'autorisation d'accès et d'occupation du domaine public non routier envers la société Var Très Haut Débit, annexée à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,
Le Maire
Président de « Méditerranée Porte des Maures »
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.
Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 23 SEPTEMBRE 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur François de CANSON, *MAIRE* – **Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe* – **Monsieur Gérard AUBERT,** *2° Adjoint* – **Madame Laurence MORGUE,** *3° Adjointe* – **Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint* – **Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe* – **Monsieur Serge PORTAL,** *6° Adjoint* – **Madame Catherine BASCHIERI,** *7° Adjointe* – **Monsieur Jean-Marie MASSIMO,** *8° Adjoint* – **Madame Pascale ISNARD,** *9° adjointe* – **Monsieur Bernard MARTINEZ** – **Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT,** *Conseillers Municipaux Délégués* – **Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN,** *Conseillers Municipaux.*

POUVOIRS :
Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée,* **à Madame Stéphanie LOMBARDO,** *Conseillère Municipale Déléguée.*
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal,* **à Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe*
Monsieur Johann LEGALLO, *Conseiller Municipal,* **à Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe*
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* **à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	29 + 4 P

Madame Cécile AUGÉ, *5° Adjointe,* est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (29 + 4 P),** comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°112/2025

OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT ET A L'ENTRETIEN DU BALISAGE DES PORTS DE MIRAMAR ET MARAVENNE – AUTORISATION DE SIGNATURE.

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint,* expose le rapport suivant :

Le balisage des Ports Miramar et Maravenne est à la charge de la commune de La Londe-Les-Maures. Ce balisage, qui relève de l'intérêt général, doit répondre à une sûreté qui peut être obtenue par la mise en œuvre des moyens de la Direction Inter-Régionale de la Mer Méditerranée (DIR-MED)

Par convention du 30 janvier 2023, la DIR-MED réalise l'entretien de deux feux de jetée du port Miramar et du Port Maravenne.

Ainsi la DIR-MED propose une nouvelle convention de 3 ans à prix fixe pour la période 2025-2027. Le montant annuel proposé est de 3 622 € TTC.

ENTENDU l'exposé des motifs,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
CONSIDÉRANT, l'intérêt de cette convention pour la maîtrise des dépenses du service des Ports

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation de la commune de La Londe les Maures, pour le compte de la Direction Inter-Régionale de la Mer Méditerranée, au fonctionnement et à l'entretien du balisage des ports Miramar et du Maravenne.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ
POUR : 29+4 P
Monsieur François de CANSON, *MAIRE* **- Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe* **(1P) – Monsieur Gérard AUBERT,** *2° Adjoint* **– Madame Laurence MORGUE,** *3° Adjointe* **– Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint* **(1P) – Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe* **(1P) – Monsieur Serge PORTAL,** *6° Adjoint* **– Madame Catherine BASCHIERI,** *7° Adjointe* **– Monsieur Jean-Marie MASSIMO,** *8° Adjoint* **– Madame Pascale ISNARD,** *9° adjointe* **- Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO (1P) – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT,** *Conseillers Municipaux Délégués* **- Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN,** *Conseillers Municipaux.*

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la participation de la commune de La Londe les Maures, pour le compte de la Direction Inter-Régionale de la Mer Méditerranée, au fonctionnement et à l'entretien du balisage des ports Miramar et du Maravenne, ainsi que tout et tout autre document afférent à cette délibération.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,
Le Maire
Président de « Méditerranée Porte des Maures »
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.
Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 23 SEPTEMBRE 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur François de CANSON, *MAIRE* – **Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe* – **Monsieur Gérard AUBERT,** *2° Adjoint* – **Madame Laurence MORGUE,** *3° Adjointe* – **Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint* – **Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe* – **Monsieur Serge PORTAL,** *6° Adjoint* – **Madame Catherine BASCHIERI,** *7° Adjointe* – **Monsieur Jean-Marie MASSIMO,** *8° Adjoint* – **Madame Pascale ISNARD,** *9° adjointe* – **Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT,** *Conseillers Municipaux Délégués* **– Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN,** *Conseillers Municipaux.*

POUVOIRS :
Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée,* **à Madame Stéphanie LOMBARDO,** *Conseillère Municipale Déléguée.*
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal,* **à Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe*
Monsieur Johann LEGALLO, *Conseiller Municipal,* **à Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe*
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* **à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	29 + 4 P

Madame Cécile AUGÉ, *5° Adjointe*, est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (29 + 4 P),** comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 113/2025

OBJET : CONVENTION D'ADHÉSION DE LA COMMUNE A LA CENTRALE D'ACHATS DU SICTIAM - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint,* expose le rapport suivant :

Par délibération N°118/2018 du 19 septembre 2018, la commune de La Londe les Maures a adhéré au SICTIAM *(Syndicat d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée)* et approuvé ses statuts.

Par délibérations N°2024-041 et 2024-043 du 27 juin 2024, le comité syndical du SICTIAM a modifié ces statuts ainsi que les modalités d'accès à sa centrale d'achats afin de l'élargir à de nouveaux bénéficiaires, formaliser les conditions d'utilisation dans le cadre d'une convention type d'adhésion et simplifier les démarches pour les adhérents recourant à ce service.

Afin de finaliser la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Approuver** la convention d'adhésion à la centrale d'achats qui définit son périmètre d'intervention, les engagements des parties et les modalités d'application administratives, financières et juridiques de l'achat centralisé.

Il est précisé que l'établissement de cette convention ne modifie pas le montant de la cotisation de la commune au SICTIAM ni les modalités de délivrance du service.
Cette convention constitue un nouveau cadre contractuel plus sécurisé juridiquement.

- **Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ
POUR : 29+4 P
Monsieur François de CANSON, *MAIRE* **- Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe* **(1P) – Monsieur Gérard AUBERT,** *2° Adjoint* **– Madame Laurence MORGUE,** *3° Adjointe* **– Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint* **(1P) – Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe* **(1P) – Monsieur Serge PORTAL,** *6° Adjoint* **– Madame Catherine BASCHIERI,** *7° Adjointe* **– Monsieur Jean-Marie MASSIMO,** *8° Adjoint* **– Madame Pascale ISNARD,** *9° adjointe* **- Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO (1P) – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT,** *Conseillers Municipaux Délégués* **- Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN,** *Conseillers Municipaux.*

- **APPROUVE** la convention d'adhésion à la centrale d'achats du SICTIAM, annexée à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,
Le Maire
Président de « Méditerranée Porte des Maures »
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.
Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 23 SEPTEMBRE 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur François de CANSON, *MAIRE* – **Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe* – **Monsieur Gérard AUBERT,** *2° Adjoint* – **Madame Laurence MORGUE,** *3° Adjointe* – **Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint* – **Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe* – **Monsieur Serge PORTAL,** *6° Adjoint* – **Madame Catherine BASCHIERI,** *7° Adjointe* – **Monsieur Jean-Marie MASSIMO,** *8° Adjoint* – **Madame Pascale ISNARD,** *9° adjointe* – **Monsieur Bernard MARTINEZ** – **Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT,** *Conseillers Municipaux Délégués* – **Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN,** *Conseillers Municipaux.*

POUVOIRS :
Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée,* **à Madame Stéphanie LOMBARDO,** *Conseillère Municipale Déléguée.*
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal,* **à Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe*
Monsieur Johann LEGALLO, *Conseiller Municipal,* **à Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe*
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* **à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	29 + 4 P

Madame Cécile AUGÉ, *5° Adjointe,* est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (29 + 4 P),** comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°114/2025

OBJET : SALLES ET STRUCTURES COMMUNALES SPORTIVES - MISE A DISPOSITION GRATUITE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Jean-Marie MASSIMO, *8° Adjoint,* expose le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et L2144-3,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L2125-1 et L 2125-1-2.

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal est compétent pour conclure des conventions de mise à disposition de biens à titre gratuit.

CONSIDÉRANT l'impact financier que peut représenter la mise à disposition de biens à titre gratuit pour les communes

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de mettre en œuvre une politique volontariste en matière de soutien notamment en direction des associations sportives londaises.

CONSIDÉRANT les demandes de mise à disposition gratuite des divers équipements sportifs de la commune,

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante d'approuver le projet de convention de mise à disposition gratuite annexé à la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une convention de mise à disposition gratuite avec les diverses associations et organismes présentés dans le tableau joint en annexe avec une prise d'effet au **1er octobre 2025 et ce, jusqu'au 30 septembre 2026.**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ
POUR : 29+4 P
Monsieur François de CANSON, *MAIRE* **- Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe* **(1P) – Monsieur Gérard AUBERT,** *2° Adjoint* **– Madame Laurence MORGUE,** *3° Adjointe* **– Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint* **(1P) – Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe* **(1P) – Monsieur Serge PORTAL,** *6° Adjoint* **– Madame Catherine BASCHIERI,** *7° Adjointe* **– Monsieur Jean-Marie MASSIMO,** *8° Adjoint* **– Madame Pascale ISNARD,** *9° adjointe* **- Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO (1P) – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT,** *Conseillers Municipaux Délégués* **- Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN,** *Conseillers Municipaux.*

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition gratuite annexé

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer lesdites conventions avec les associations et organismes figurant dans le tableau annexé à la présente délibération avec une prise d'effet au **1er octobre 2025 et ce, jusqu'au 30 septembre 2026.**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,
Le Maire
Président de « Méditerranée Porte des Maures »
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.
Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 23 SEPTEMBRE 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur François de CANSON, *MAIRE* – **Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe* – **Monsieur Gérard AUBERT,** *2° Adjoint* – **Madame Laurence MORGUE,** *3° Adjointe* – **Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint* – **Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe* – **Monsieur Serge PORTAL,** *6° Adjoint* – **Madame Catherine BASCHIERI,** *7° Adjointe* – **Monsieur Jean-Marie MASSIMO,** *8° Adjoint* – **Madame Pascale ISNARD,** *9° adjointe* – **Monsieur Bernard MARTINEZ** – **Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT,** *Conseillers Municipaux Délégués* **– Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN,** *Conseillers Municipaux.*

POUVOIRS :
Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée,* **à Madame Stéphanie LOMBARDO,** *Conseillère Municipale Déléguée.*
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal,* **à Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe*
Monsieur Johann LEGALLO, *Conseiller Municipal,* **à Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe*
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* **à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	29 + 4 P

Madame Cécile AUGÉ, *5° Adjointe,* est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (29 + 4 P),** comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 115/2025

OBJET : TARIFS COMMUNAUX - CRÉATION

Madame Marine POMAREDE, *Conseillère Municipale,* expose le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2331-2 et L1611-4,

Par délibération N°192/2023 du 18 décembre 2023 a été instauré un recueil des tarifs communaux de la Ville de La Londe les Maures applicables à compter du 1er janvier 2024,

Le recueil des tarifs communaux a été mis à jour par la création de nouveaux tarifs pour l'année 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de compléter ce recueil par la création d'un nouveau tarif concernant :

- **ÉTABLISSEMENT NAUTIQUE LONDAIS**

Pour les cours collectifs :
- Paddle Géant : 21€ par séance et par participant
- Paddle Géant le week-end : 24€ par séance et par participant

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ
POUR : 29+4 P
Monsieur François de CANSON, *MAIRE* **- Madame Nicole SCHATZKINE,** *1° Adjointe* **(1P) – Monsieur Gérard AUBERT,** *2° Adjoint* **– Madame Laurence MORGUE,** *3° Adjointe* **– Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,** *4° Adjoint* **(1P) – Madame Cécile AUGÉ,** *5° Adjointe* **(1P) – Monsieur Serge PORTAL,** *6° Adjoint* **– Madame Catherine BASCHIERI,** *7° Adjointe* **– Monsieur Jean-Marie MASSIMO,** *8° Adjoint* **– Madame Pascale ISNARD,** *9° adjointe* **- Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO (1P) – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT,** *Conseillers Municipaux Délégués* **- Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN,** *Conseillers Municipaux.*

ADOPTE le nouveau tarif énoncé,

DÉCIDE que ce nouveau tarif sera applicable à compter du **1er octobre 2025.**

PRÉCISE que les autres tarifs précédemment adoptés continuent de s'appliquer,

PRÉCISE que les tarifs seront modifiables par décision de Monsieur le Maire en vertu de la délibération n°47/2024 du 23 mai 2024.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire
Président de « Méditerranée Porte des Maures »
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.
Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

LA LONDE
LES MAURES

Recueil des tarifs municipaux

(mis à jour le 23 septembre 2025)

■ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Désignation	Tarifs
CHANTIERS	
Échafaudage et clôture de chantier	1,00 € / ml / jour (1ère semaine gratuite)
Dépôts divers, installations ou constructions provisoires	1,00 € / m² / jour (1ère semaine gratuite)
FOIRES – MARCHES – BRADERIES - TERRASSES	
Marchés hebdomadaires	1,50 € / ml Hiver du 01/10 au 30/04 4,00 € / ml été du 01/05 au 30/09
Marchés nocturnes	4,50 € / ml
Foire aux plants – Fête du terroir	6,5 €/ ml pour place de 4 à 6 mètres 5,70 € / ml pour place de 7 à 10 mètres 5,00 € / ml pour place de 11 mètres et plus
Expositions artistiques	12,00 €/ 3 ml / jour
Braderies	8,00 € / ml / jour
Vide greniers - puces - brocantes	15,00 € / emplacement / jour
Kiosque billetterie	1 € /m² / jour
Occupation des trottoirs (terrasses) de 1 m² à 100 m² - Étalages	17,00 € / m² / an
Occupation des trottoirs (terrasses au-delà de 100 m²) - Étalages	14,00 € / m² / an
Occupation exceptionnelle de terrasses	3,80 € / m² / jour
Occupation d'espaces verts	3,00 € / m² / an
Véhicules, matériels agricoles ou nautiques mis en expo ou en vente sur les places ou rues du village	3,00 € / m² / jour
Véhicule d'outillage, vente ambulante	60,00 € / jour
Support d'ombrage	1,00 € / m² / jour

VILLAGE DE NOËL	
Chalets	600,00 € pour toute la durée
Manège	1 300,00 € pour toute la durée
FÊTE FORAINE – ANIMATIONS DIVERSES	
Baraques (loterie, jeux d'adresse, tirs)	15,00 € /jour
Grands manèges – attractions (+100 m²) jours montage et démontage exonérés	70,00 € / jour
Manèges enfantins (-100 m²) - confiseries	Prix à la journée : 40,00 € Prix au mois : 600,00 €
Entre-sorts (boîtes à rire, palais des glaces etc...)	35,00 € / jour
FÊTE DES BORMETTES - TARIF FORFAITAIRE POUR LA DURÉE DE LA FÊTE	
Jeux pour enfants (pêche aux canards)	50,00 € / pour la durée de la fête
Jeux de tir	60,00 € / pour la durée de la fête
Baraques (jeux d'adresse, snacks)	50,00 € / pour la durée de la fête
Machine à sous	95,00 € / pour la durée de la fête
Attractions - Manèges pour enfants (-100 m²)	125,00 € / pour la durée de la fête
Attractions - Grands manèges pour enfants + 100 m²	385,00 € / pour la durée de la fête
CIRQUES ET MARIONNETTES	
Petits cirques plein air (avec ou sans chapiteau) – marionnettistes	50,00 € / jour
Attractions diverses indépendantes (cascadeurs, vachettes, podium animation)	80,00 € / jour

■ CONCESSION CIMETIÈRE

Concessions nouvelles	
temporaire de 15 ans, en terre, sans possibilité de caveau, pour une personne	325,00 €
50 ans avec caveau 4 places	3375,00 € (terrain 1215€ + caveau 2160€)
perpétuelle avec caveau 4 places (ancien cimetière)	5055,00 € (terrain 1215€ + caveau 3840€)

perpétuelle avec caveau 6 places (nouveau cimetière)	4800,00 € (terrain 2400€ + caveau 2400€)
Case de columbarium pour urne funéraire temporaire de 15 ans	700,00 €
Cavurne pour urne funéraire temporaire de 15 ans	900,00 €
Renouvellement concessions temporaires	
Case de columbarium pour 15 ans cavurne pour 15 ans 15 ans 30 ans 50 ans	275,00 € 500,00 € 1200,00 € 1750,00 € 2300,00 €

■ TARIFS DE LA MAISON FUNÉRAIRE

	Usagers domiciliés sur la commune	**Usagers non domiciliés sur la commune**
Case réfrigérée	Gratuit	Forfait 3 jours : 100 € + 50 € / jour supplémentaire
Salon funéraire	Forfait 3 jours : 150 € + 50 € / jour supplémentaire	Forfait 3 jours : 200 € + 50 € / jour supplémentaire
Mise à disposition Laboratoire : soins/toilettes	Gratuit	Gratuit
Présentation de corps	Gratuit	Gratuit
Admission Heures de nuit / dimanche / férié	Gratuit	Gratuit
Nettoyage	Gratuit	Gratuit

Il convient de préciser que dans le cas de la location de la case réfrigérée et du salon funéraire par la famille du défunt, seul le salon funéraire sera facturé, en application des tarifs sus énoncés.

■ OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES ET ÉQUIPEMENTS

Mise à disposition gratuite :
- pour les associations Londaises à but non lucratif
- pour les équipes nationales et internationales
- pour les athlètes de haut niveau

- Pour tous les autres utilisateurs, application des tarifs énoncés ci-dessous :

SALLES COMMUNALES	
Théâtre des Bormettes	350,00 € / jour du Lundi au Dimanche et jours fériés
Salle Cassin	350,00 € / jour du Lundi au Dimanche et jours fériés
Salle Le Chêne et l'Olivier 2	350,00 € / jour du Lundi au Dimanche et jours fériés
Salle du Pôle Nautique	350,00 € / jour du Lundi au Dimanche et jours fériés
Salle des Fêtes Yann-Piat Forfait nettoyage	1 000,00 € / jour du Lundi au Dimanche et jours fériés € /
Salle N°1 - Nouvelle Maison des Associations	1 000,00 € / jour du Lundi au Dimanche et jours fériés
Salle N°4 – Nouvelle Maison des Associations	100 € / jour du Lundi au Dimanche et jours fériés
En période électorale : **Salle Yann-Piat** **Salle René Cassin** **Salle Nouvelle Maison des Associations (Salle n°1)**	Une utilisation gratuite à chaque tour de scrutin (sous réserve d'une demande formulée par les candidats et partis politiques 15 jours à l'avance.) puis application des tarifs sus énoncés
STRUCTURES SPORTIVES	
Gymnase école Antoine BUSSONE	demi-journée : 45,00 € journée : 80,00 € Forfait 5 jours / semaine : 350,00 €
Gymnase école Jean JAURES	demi-journée : 45,00 € journée : 80,00 € Forfait 5 jours / semaine : 350,00 €
Gymnase Hortense Poli	demi-journée : 45,00 € journée : 80,00 € Forfait 5 jours / semaine : 350,00 €
Salle des sports Perrin	demi-journée : 45,00 € journée : 80,00 € Forfait 5 jours / semaine : 350,00 €
Pelouse Stade Guillaumont Vestiaires	demi-journée : 70,00 € journée : 100,00 € Forfait 5 jours / semaine : 400,00 € 20,00 € /jour Forfait 5 jours / semaine : 80,00 €

Piste Stade Vitria Vestiaires Vitria	50,00 € /jour pour 5 athlètes 20,00 € /jour Forfait 5 jours / semaine : 50,00 €
Piste Stade Vitria Vestiaires Vitria	100,00 € /jour pour plus de 5 athlètes 20,00 € /jour Forfait 5 jours / semaine : 80,00 €
Pelouse Stade Vitria Vestiaires	demi-journée : 70,00 € journée : 100,00 € Forfait 5 jours / semaine : 400,00 € 20,00 € /jour Forfait 5 jours / semaine : 80,00 €
Base nautique Argentière	50,00 € /jour pour un groupe jusqu'à 10 personnes 100,00 € /jour pour un groupe de plus de 10 personnes
Base nautique Tamaris	50,00 € /jour pour un groupe jusqu'à 10 personnes 100,00 € /jour pour un groupe de plus de 10 personnes

■ REPROGRAPHIES DANS LES SERVICES COMMUNAUX

Page Format A4 noir et blanc	0,20 € l'unité
Page Format A4 couleurs	0,45 € l'unité
Page Format A3 noir et blanc	0,36 € l'unité
Page Format A3 couleurs	0,90 € l'unité

■ TARIFICATION APPLICABLE PAR LES SERVICES MUNICIPAUX

◆ *Service Sports et Loisirs*

Localisation	Tarifs
Salle de Musculation Sport sur ordonnance	Abonnement (sept à juillet) : 110,00 € résident londais 330,00 € personnes extérieures Abonnement hebdomadaire : 10,00 € résident londais 30,00 € personnes extérieures 10,00 € par personne pour un groupe de plus de 5 personnes Abonnement journalier: 5,00 € par personne 80,00 € (septembre à juin) 40,00 € (mars à juin)

Séjours sportifs selon les revenus nets imposables annuels du foyer / 12	11,00 € par jour pour les revenus inférieurs ou égaux à 720,50 € 16,00 € par jour pour les revenus compris entre 720,51 € et 1350,50 € 24,00 € par jour pour les revenus compris entre 1350,51 € et 2070,50 € 27,00 € par jour pour les revenus compris entre 2070,51 € et 2700,50 € 30,00 € par jour pour les revenus supérieurs à 2700,50 €
École municipale des sports et École municipale de Voile selon les revenus nets imposables mensuels du foyer	50,00 € par an pour les revenus inférieurs ou égaux à 720,50 € 60,00 € par an pour les revenus compris entre 720,51 € et 1350,50 € 70,00 € par an pour les revenus compris entre 1350,51 € et 2070,50 € 80,00 € par an pour les revenus compris entre 2070,51 € et 3500,00 € 90,00 € par an pour les revenus supérieurs à 3500,00 €

- ***Service Jeunesse***

Adhésion à l'Espace Jeunes	Tarif unique de 10 €
Boum annuelle du CMJ	2 € l'entrée par personne
Billetterie cinéma du BIJ	5 € le ticket Limité à 1 place par mois par jeune adhérent
Formation PSC1 du BIJ	10 € pour les résidents londais 20 € pour les non résidents londais
Activités proposées par l'Espace Jeunes (Tarif calculé en fonction de la tranche de revenu des familles)	20 % du coût de la prestation pour un quotient familial < 899,99 € 30 % du coût de la prestation pour un quotient familial entre 900,00 et 1399,99 € 40 % du coût de la prestation Pour un quotient familial entre 1400,00 et 1899,99 € 50 % du coût de la prestation pour un quotient familial entre 1900,00 et 2199,99 €

	75 % du coût de la prestation pour un quotient familial au-delà de 2200,00 €

◆ ***Services Animation et Sports et Loisirs***

Accueil périscolaire	Forfait de 0,50 € pour la garde du matin (7h30-8h30) Forfait de 1,50 € pour la garde du soir (16h30 à 18h)
Accueil périscolaire du mercredi selon les revenus nets imposables mensuels du foyer	Pour les revenus inférieurs ou égaux à 720,50 € : demi-journée sans repas : 2,00 € demi-journée avec repas : 4,10 € journée avec repas : 5,00 € Pour les revenus compris entre 720,51 € et 1350,50 € demi-journée sans repas : 3,30 € demi-journée avec repas : 5,90 € journée avec repas : 6,80 € Pour les revenus compris entre 1350,51 € et 2070,50 € demi-journée sans repas : 4,50 € demi-journée avec repas : 7,80 € journée avec repas : 8,70 € Pour les revenus compris entre 2070,51 € et 3500,00 € demi-journée sans repas : 6,00 € demi-journée avec repas : 9,60 € journée avec repas : 10,50 € Pour les revenus supérieurs à 3500,00 € demi-journée sans repas : 7,50 € demi-journée avec repas :11,40 € journée avec repas : 12,30 €
Accueil pendant les vacances scolaires : Accueil Collectif de Mineurs (ACM) et Stages Sportifs	Pour les revenus inférieurs ou égaux à 720,50 € : journée avec repas : 5,00 € Pour les revenus compris entre 720,51 € et 1350,50 € journée avec repas : 6,80 € Pour les revenus compris entre 1350,51 € et 2070,50 € journée avec repas : 8,70 € Pour les revenus compris entre 2070,51 € et

	3500,00 € journée avec repas : 10,50 € Pour les revenus supérieurs à 3500,00 € journée avec repas : 12,30 €

◆ ***Établissement Nautique Londais***

Activités à l'année

Planche à voile : - Mineurs - Majeurs	 268,00 € par an – 90,00 € par trimestre 305,00 € par an – 102,00 € par trimestre
Wingfoil : - Mineurs - Majeurs	 368,00 € par an – 123,00 € par trimestre 405,00 € par an – 135,00 € par trimestre
Optimist	203,00 € par an – 68,00 € par trimestre
Multiglisse	243,00 € par an – 81,00 € par trimestre
Catamaran	360,00 € par an – 120,00 € par trimestre
Voilier	300,00 € par an – 100,00 € par trimestre

Cours collectifs (activités scolaires et accueil collectifs de mineurs)

Collège Collège de La Londe les Maures	15,00 € par séance par enfant 12,00 € par séance par enfant
Multisport (Paddle, optimist, catamaran)	21,00 € par séance par enfant
Initiation Wingfoil tracté (6 personnes max)	21,00 € par séance par enfant
Wingfoil (4 personnes max)	46,00 € par séance par enfant
Paddle géant	21,00 € par séance et par enfant

Cours collectifs le week-end (activités scolaires et accueil collectifs de mineurs)

Multisport (Paddle, optimist, catamaran)	24,00 € par séance par enfant
Initiation Wingfoil tracté (6 personnes max)	24,00 € par séance par enfant
Wingfoil (4 personnes max)	54,00 € par séance par enfant
Paddle géant	24,00 € par séance et par enfant

Stage découverte : vacances d'été

Jardin des mers 4 à 6 ans et de 9h à12h	192,00 € par semaine (178 € + 14 € licence) ou 42,00 € la séance
Optimist 7 à 11 ans - 9h à 12h et 14h à17h	192,00 € par semaine (178 € + 14 € licence) ou 42,00 € la séance
Planche à voile à partir de 10 ans Débutant de 9h à 12h Perfectionnement de 12h à 14h	192,00 € par semaine (178 € + 14 € licence) ou 42,00 € la séance
Catamaran à partir de 10 ans	222,00 € par semaine (208 € + 14 € licence)

Débutant de 9h à 12h Perfectionnement de 12h à 14h	ou 54,00 € la séance

Stage découverte : hors vacances d'été

Jardin des mers 4 à 6 ans et de 9h à12h	150,00 € par semaine (136 € + 14 € licence) ou 36,00 € la séance
Optimist 7 à 11 ans - 9h à 12h et 14h à17h	150,00 € par semaine (136 € + 14 € licence) ou 36,00 € la séance
Planche à voile à partir de 10 ans Débutant de 9h à 12h Perfectionnement de 12h à 14h	150,00 € par semaine (136 € + 14 € licence) ou 36,00 € la séance
Catamaran à partir de 10 ans Débutant de 9h à 12h Perfectionnement de 12h à 14h	180,00 € par semaine (166 € + 14 € licence) ou 42,00 € la séance

Pour les stages découvertes, la prestation comprend le tarif de la licence fédérale « passeport voile ». Si l'usager la possède déjà le coût sera déduit du montant global.

- Pour les stages découvertes pendant les vacances scolaires :
(applicable au 1er septembre 2025)
15 % de réduction pour les enfants dont au moins un des parents est domicilié sur la commune
15 % de réduction à partir du 2ème enfant de la même fratrie

Licences fédérales

Passeport voile	14,00 €
Licence club jeune	32,00 €
Licence club adulte	70,00 €

Cours particuliers

Planche à voile et catamaran pour une personne	1 heure pour 60 €
Planche à voile et catamaran pour deux personnes	1 heure pour 81 €
Wingfoil pour une personne1h30	1h30 pour 90€

Location

Paddle	15,00 € pour 1 heure 24,00 € pour 2 heures 36,00 € pour 3 heures
Planche à voile	24,00 € pour 1 heure 36,00 € pour 2 heures 54,00 € pour 3 heures
Catamaran	48,00 € pour 1 heure 72,00 € pour 2 heures 102,00 € pour 3 heures

Centre de formation (certificat de qualification professionnel initiateur voile)

Formation	702,00 € par stagiaire

Mise à disposition d'un moniteur pour l'accueil d'un groupe :

Multi-support (optimist, catamaran, planche à voile)	300,00 € la demi journée (12 personnes maximum)
Wingfoil	300,00 € la demi journée (4 personnes maximum)

Mise à disposition d'un moniteur du 14 juillet au 21 août 2025 pour les activités suivantes :

Du lundi au vendredi le matin de 9h à 12h : 3 séances d'optimists et 2 séances du « jardin des mers » Le mercredi matin de 8h à 10h : séance de paddle Du lundi au jeudi l'après-midi de 14h à 17h : 3 séances de catamaran et 1 séance planche à voile	Tarif forfaitaire : 11 000 €

- ***Service des Affaires scolaires***

Restauration municipale	2,20 € par repas pour les revenus inférieurs ou égaux à 720,50 € 2,70 € par repas pour les revenus compris entre 720,51 € et 1350,50 € 3,40 € par repas pour les revenus compris entre 1350,51 € et 2070,50 € 3,70 € par repas pour les revenus compris entre 2070,51 € et 3500,00 € 4,00 € par repas pour les revenus supérieurs à 3500,00 € 4,70 € par repas enseignants / directeurs 5,20 € par repas pour un visiteur occasionnel extérieur 4,20 € pour un repas enfant inscrit, présent exceptionnellement à la demande des parents 5,20 € pour un repas enfant non inscrit ou dossier incomplet Gratuit – PAI - accueil panier repas 4,20 € par repas personnel communal/ stagiaire

◆ ***Service Portuaire***

SERVICES	
Prestations et services	***tarifs***
Prix de l'unité (PUN)	1,00 € par unité soit environ 10 mn d'eau
Douche (DCH)	1,00 €
Photocopie (PHO)	0,20 €
Carte à puce « annuel » (CAA)	5,00 €
Carte à puce «passager» (CAP)	5,00 €
Clef accès eau / électricité annuel (CLEFA)	10,00 €
Clef accès eau / électricité passager (CLEFP)	10,00 €
Embout eau (EEA)	4,00 €
Additif pour carburant S.plomb (moteur super) (ADD)	22,00 €
Usage des installations d'eau pour les passagers en franchise (pour une impulsion 10 min) (UIE)	5,00 €
Jeton de chariot de transport (JCT)	10,00 €
Carte accès carénage (CAC)	13,00 €
Télécommande accès carénage (TAC)	36,00 €
MISE A L'EAU	
Prix d'une mise à l'eau (PME)	5,00 €
Prix d'une journée mise à l'eau Maravenne aller-retour (PJM)	10,00 €
Forfait (+ ou - 7 jours Maravenne) (F60)	50,00 €
Forfait annuel mise à l'eau professionnel Miramar (usage illimité) (FAM)	330,00 €
CARENAGE	
Grutage bateau basse saison (01/10 au 30/04) (GRB)	8,00 € / ml
Grutage bateau haute saison (01/05 au 30/09) (GRH)	9,00 €/ ml
Grutage moteur (GRM)	26,00 € l'unité
Forfait mâtage ou démâtage (MAT)	31,00 €
Stationnement à terre (remise de 20 % en basse saison) (STT)	1,00 € / jour/ ml
Calage (CAL)	26,00 €
Location nettoyeur haute pression à eau de mer (à la demi-heure) (LAV)	30,00 €

Lavage embase (LAB)	12,00 € l'unité
Nettoyage de la zone de carénage (NZC)	26,00 €
Mesure Bateau (MBA)	gratuit
PERSONNEL / MOYENS	
Forfait heure d'un agent portuaire (FAP)	31,00 €
Forfait heure d'un cadre portuaire (FCP)	47,00 €
Forfait heure de plongée (FHP) pour un plongeur	62,00 € (facturable à la demi-heure 31,00 €)
Forfait heure mise à disposition de la barge avec équipage de 2 personnes (FBG)	99,00 €
Forfait intervention sur une amarre /pendille (hors facturation plongée si nécessaire) (FAR)	21,00 €
Remorquage forfait 1demi-heure (REM)	31,00 €
Forfait location remorque + tracteur+chauffeur (FLR)	165,00 € la demi-journée
Journée location remorque (JLR)	41,00 €
Fourniture d'un mouillage balisage des plages D40 cylindrique jaune (MOU)	56,00 €
Fourniture et pose d'une zone de mouillage plage 6 D40 cylindrique jaune	282,00 €
Vidange des eaux de cale polluées (traitement compris) (VEC)	1,00 € le litre
DIVERS	
Multicoque : coef. Multiplicateur de la taxe amarrage longueur bateau monocoque (MLT)	2,00 €
Transport pour mise en fourrière à terre (FMF)	165,00 €
Frais de fourrière journalière (FOU)	6,00 €/ jour/ mètre
Frais de dossier (FDD)	50,00 €
Mouvement d'office d'un navire (MVO)	104,00 €
Frais pour défaut de déclaration d'entrée (DDE)	16,00 €
Frais pour occupation sans droit ni titre (majoration Titre Administratif) (OSD)	20,00 % du tarif en vigueur
Frais pour départ sans paiement des droits d'occupation ou taxes	16,00 €
Forfait mensuel accueil base flottante type multiport (10m de long maxi X 6,5 m de	2000,00 €

large maxi) sur postes F1-F2-F3-F4 (BMF)	
Carburant super 95 et Gazole tarif selon prix d'achat des carburants	+ 15 % par rapport au prix d'achat en euros / litre
TARIFS PLAISANCE ABONNES	
Dimensions maximum hors tout 4,99 X 2,00 m (Cat A)	238,00 € Bassin 1 sans unité sans prestation 477,00 € Bassin 3 semestre+4U sans surveillance 750,00 € Bassin 3 semestre +4U savec surveillance 175,00 € forfait basse saison sans U mise en sécurité.
Dimensions maximum hors tout 5,99 X 2,30 m (Cat B)	310,00 € Bassin 1 sans unité sans prestation 619,00 € Bassin 3 semestre+4U sans surveillance 945,00 € Bassin 3 semestre +4U savec surveillance 175,00 € forfait basse saison sans U mise en sécurité.
Dimensions maximum hors tout 6,99 X 2,50 m (Cat C)	392,00 € Bassin 1 sans unité sans prestation 786,00 € Bassin 3 semestre+4U sans surveillance 1196,00 € Bassin 3 semestre +4U savec surveillance 175,00 € forfait basse saison sans U mise en sécurité.
Dimensions maximum hors tout 7,99 X 2,70 m (Cat D)	524,00 € Bassin 1 sans unité sans prestation 1047,00 € Bassin 3 semestre+4U sans surveillance 1642,00 € Bassin 3 semestre +4U savec surveillance 175,00 € forfait basse saison sans U mise en sécurité.
Dimensions maximum hors tout 8,99 X 3,00 m (Cat E)	714,00 € Bassin 1 sans unité sans prestation
Dimensions maximum hors tout 9,99 X 3,40 m (Cat F)	863,00 € Bassin 1 sans unité sans prestation

Dimensions maximum hors tout 10,99 X 3,70 m (Cat G)	1078,00 € Bassin 1 sans unité sans prestation
Dimensions maximum hors tout 11,99 X 3,90 m (Cat H)	1308,00 € Bassin 1 sans unité sans prestation
Dimensions maximum hors tout 12,99 X 4,0 m (Cat I)	1362,00 € Bassin 1 sans unité sans prestation
TARIFS PLAISANCE USAGERS	
Dimensions maximum hors tout 4,99 X 2,00 m (Cat A)	Basse saison : 11,00 € / jour + 1U 270,00 € / mois + 4U 485,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 15,00 € / jour + 1U 373,00 € / mois + 4U 1947,00 € Forfait annuel + 10 U
Dimensions maximum hors tout 5,99 X 2,30 m (Cat B)	Basse saison : 12,00 € / jour + 1U 298,00 € / mois + 4U 565,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 17,00 € / jour + 1U 410,00 € / mois + 4U 1969,00 € Forfait annuel + 10 U
Dimensions maximum hors tout 6,99 X 2,50 m (Cat C)	Basse saison : 14,00 € / jour + 1U 329,00 € / mois + 4U 644,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 19,00 € / jour + 1U 462,00 € / mois + 4U 1991,00 € Forfait annuel + 10 U
Dimensions maximum hors tout 7,99 X 2,70 m (Cat D)	Basse saison : 15,00 € / jour + 1U 357,00 € / mois + 4U 723,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 24,00 € / jour + 1U 584,00 € / mois + 4U 2222,00 € Forfait annuel + 10 U
Dimensions maximum hors tout 8,99 X 3,00 m (Cat E)	Basse saison : 17,00 € / jour + 1U 416,00 € / mois + 4U 883,00 € Forfait hivernage + 4U

	Haute saison : 27,00 € / jour + 1U 670,00 € / mois + 4U 2469,00 € Forfait annuel + 10 U
Dimensions maximum hors tout 9,99 X 3,40 m (Cat F)	Basse saison : 19,00 € / jour + 1U 475,00 € / mois + 4U 1042,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 33,00 € / jour + 1U 828,00 € / mois + 4U 2962,00 € Forfait annuel + 10 U
Dimensions maximum hors tout 10,99 X 3,70 m (Cat G)	Basse saison : 21,00 € / jour + 1U 534,00 € / mois + 4U 1201,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 39,00 € / jour + 1U 990,00 € / mois + 4U 3457,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 11,99 X 3,90 m (Cat H)	Basse saison : 23,00 € / jour + 1U 591,00 € / mois + 4U 1360,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 45,00 € / jour + 1U 1152,00 € / mois + 4U 3950,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 12,99 X 4,0 m (Cat I)	Basse saison : 25,00 € / jour + 1U 649,00 € / mois + 4U 1519,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 49,00 € / jour + 1U 1254,00 € / mois + 4U 4702,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 13,99 X 4,10 m (Cat J)	Basse saison : 28,00 € / jour + 1U 707,00 € / mois + 4U 1679,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 56,00 € / jour + 1U 1405,00 € / mois + 4U 4873,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 14,99 X 4,20 m (Cat K)	Basse saison : 30,00 € / jour + 1U

	766,00 € / mois + 4U 1839,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 61,00 € / jour + 1U 1538,00 € / mois + 4U 5158,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 15,99 X 4,30 m (Cat L)	Basse saison : 32,00 € / jour + 1U 826,00 € / mois + 4U 1997,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 69,00 € / jour + 1U 1741,00 € / mois + 4U 5376,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 16,99 X 4,40 m (Cat M)	Basse saison : 34,00 € / jour + 1U 883,00 € / mois + 4U 2157,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 75,00 € / jour + 1U 1902,00 € / mois + 4U 5594,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 17,99 X 4,50 m (Cat N)	Basse saison : 36,00 € / jour + 1U 941,00 € / mois + 4U 2316,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 84,00 € / jour + 1U 2128,00 € / mois + 4U 6311,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 18,99 X 4,60 m (Cat O)	Basse saison : 41,00 € / jour + 1U 997,00 € / mois + 4U 2478,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 89,00 € / jour + 1U 2248,00 € / mois + 4U 7036,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 19,99 X 4,80 m (Cat P)	Basse saison : 45,00 € / jour + 1U 1057,00 € / mois + 4U 2661,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 100,00 € / jour + 1U 2491,00 € / mois + 4U

	7826,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 20,99 X 5,20 m (Cat Q)	Basse saison : 51,00 € / jour + 1U 1107,00 € / mois + 4U 2861,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 109,00 € / jour + 1U 2741,00 € / mois + 4U 8626,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 21,99 X 5,40 m (Cat R)	Basse saison : 56,00 € / jour + 1U Haute saison : 119,00 € / jour + 1U
Dimensions maximum hors tout 22,99 X 5,60 m (Cat S)	Basse saison : 61,00 € / jour + 1U Haute saison : 128,00 € / jour + 1U

TARIFS USAGERS PROFESSIONNELS A COMPTER DE L'ANNÉE 2026	
Dimensions maximum hors tout 4,99 X 2,00 m (Cat A)	Basse saison : 11,00 € / jour + 1U 270,00 € / mois + 4U 485,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 15,00 € / jour + 1U 373,00 € / mois + 4U 1865,00 € Forfait estival +20U 1947,00 € Forfait annuel + 10 U
Dimensions maximum hors tout 5,99 X 2,30 m (Cat B)	Basse saison : 12,00 € / jour + 1U 298,00 € / mois + 4U 565,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 17,00 € / jour + 1U 410,00 € / mois + 4U 2050,00 € Forfait estival +20U 1969,00 € Forfait annuel + 10 U
Dimensions maximum hors tout 6,99 X 2,50 m (Cat C)	Basse saison : 14,00 € / jour + 1U 329,00 € / mois + 4U 644,00 € Forfait hivernage + 4U

	Haute saison : 19,00 € / jour + 1U 462,00 € / mois + 4U 2310,00 € Forfait estival +20U 1991,00 € Forfait annuel + 10 U
Dimensions maximum hors tout 7,99 X 2,70 m (Cat D)	Basse saison : 15,00 € / jour + 1U 357,00 € / mois + 4U 723,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 24,00 € / jour + 1U 584,00 € / mois + 4U 2920,00 € Forfait estival +20U 2222,00 € Forfait annuel + 10 U
Dimensions maximum hors tout 8,99 X 3,00 m (Cat E)	Basse saison : 17,00 € / jour + 1U 416,00 € / mois + 4U 883,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 27,00 € / jour + 1U 670,00 € / mois + 4U 3350,00 € Forfait estival +20U 2469,00 € Forfait annuel + 10 U
Dimensions maximum hors tout 9,99 X 3,40 m (Cat F)	Basse saison : 19,00 € / jour + 1U 475,00 € / mois + 4U 1042,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 33,00 € / jour + 1U 828,00 € / mois + 4U 4140,00 € Forfait estival +20U 2962,00 € Forfait annuel + 10 U
Dimensions maximum hors tout 10,99 X 3,70 m (Cat G)	Basse saison : 21,00 € / jour + 1U 534,00 € / mois + 4U 1201,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 39,00 € / jour + 1U 990,00 € / mois + 4U 4950,00 € Forfait estival +20U 3457,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 11,99 X 3,90 m (Cat H)	Basse saison : 23,00 € / jour + 1U 591,00 € / mois + 4U 1360,00 € Forfait hivernage + 4U

	Haute saison : 45,00 € / jour + 1U 1152,00 € / mois + 4U 5760,00 € Forfait estival +20U 3950,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 12,99 X 4,0 m (Cat I)	Basse saison : 25,00 € / jour + 1U 649,00 € / mois + 4U 1519,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 49,00 € / jour + 1U 1254,00 € / mois + 4U 6270,00 € Forfait estival +20U 4702,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 13,99 X 4,10 m (Cat J)	Basse saison : 28,00 € / jour + 1U 707,00 € / mois + 4U 1679,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 56,00 € / jour + 1U 1405,00 € / mois + 4U 7025,00 € Forfait estival +20U 4873,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 14,99 X 4,20 m (Cat K)	Basse saison : 30,00 € / jour + 1U 766,00 € / mois + 4U 1839,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 61,00 € / jour + 1U 1538,00 € / mois + 4U 7690,00 € Forfait estival +20U 5158,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 15,99 X 4,30 m (Cat L)	Basse saison : 32,00 € / jour + 1U 826,00 € / mois + 4U 1997,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 69,00 € / jour + 1U 1741,00 € / mois + 4U 8705,00 € Forfait estival +20U 5376,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 16,99 X 4,40 m (Cat M)	Basse saison : 34,00 € / jour + 1U 883,00 € / mois + 4U 2157,00 € Forfait hivernage + 4U

	Haute saison : 75,00 € / jour + 1U 1902,00 € / mois + 4U 9510,00 € Forfait estival +20U 5594,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 17,99 X 4,50 m (Cat N)	Basse saison : 36,00 € / jour + 1U 941,00 € / mois + 4U 2316,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 84,00 € / jour + 1U 2128,00 € / mois + 4U 10640,00 € Forfait estival +20U 6311,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 18,99 X 4,60 m (Cat O)	Basse saison : 41,00 € / jour + 1U 997,00 € / mois + 4U 2478,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 89,00 € / jour + 1U 2248,00 € / mois + 4U 11240,00 € Forfait estival +20U 7036,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 19,99 X 4,80 m (Cat P)	Basse saison : 45,00 € / jour + 1U 1057,00 € / mois + 4U 2661,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 100,00 € / jour + 1U 2491,00 € / mois + 4U 12455,00 € Forfait estival +20U 7826,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 20,99 X 5,20 m (Cat Q)	Basse saison : 51,00 € / jour + 1U 1107,00 € / mois + 4U 2861,00 € Forfait hivernage + 4U Haute saison : 109,00 € / jour + 1U 2741,00 € / mois + 4U 13705,00 € Forfait estival +20U 8626,00 € Forfait annuel + 20 U
Dimensions maximum hors tout 21,99 X 5,40 m (Cat R)	Basse saison : 56,00 € / jour + 1U Haute saison : 119,00 € / jour + 1U

Dimensions maximum hors tout 22,99 X 5,60 m (Cat S)	Basse saison : 61,00 € / jour + 1U Haute saison : 128,00 € / jour + 1U